

MAJ 07/12/2024

## FORMATION CONTINUE PSE1

organisée par l'ERFAN Ile-de-France

En partenariat avec



Sauveteurs  
secouristes  
de la  
Seine

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription  
dimanche **7 janvier 2024 à 9h** à l'ERFAN Ile-de-France par mail

**Ouverte aux personnes dont la fin de validité du PSE1 est au  
31/12/2023**

Nombre de places : 24 maximum

### Formation continue PSE1 – Premiers Secours en Equipe de niveau 1

#### OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif est de maintenir les acquis du PSE1 (Premiers secours en Equipe de niveau 1).  
Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale. Elle  
permet aussi d'aborder d'éventuelles reformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

#### PUBLIC ET PREREQUIS

Être titulaire du PSE1 (ou de l'AFPCSAM ou de tout autre diplôme équivalent).

#### Accès et accueil handicapé

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)



# ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



MAJ 07/12/2024

## CONTENUS DE LA FORMATION

### Les compétences visées

Le candidat à la formation continue lui permet de maintenir ses compétences qui lui permettent d'être capable de :

- 1 – Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- 2 – Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- 3 – Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés
- 4 – Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
  - L'obstruction brutale des voies aériennes
  - Les hémorragies externes
  - L'inconscience
  - L'arrêt cardiaque
  - La défibrillation automatisée externe
  - Les détresses vitales
  - Les malaises et la maladie
  - Les accidents de la peau
  - Les traumatismes des os et des articulations
  - La noyade
- 5 – Assister des équipiers secouristes (PSE2), lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- 6 – Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

### Programme

- Le maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques
- L'actualisation et le perfectionnement des connaissances
- L'acquisition de nouvelles techniques

Son contenu est variable en fonction des années

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Organisme de formation

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France organise cette formation en collaboration avec l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine qui fait partie de la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et Secourisme).

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



# ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



MAJ 07/12/2024

## Lieu de la formation

Piscine municipale Nelson Mandela - 59|avenue du Docteur-Calmette 94290 Villeneuve-le-Roi.

## Date et horaires de la formation

Dimanche 07 janvier 2024 de 9h à 17h

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### Méthodes pédagogiques

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique, se déroulant en présentiel en salle. Cette formation, théorique et pratique, est effectuée à partir d'apport théorique, de démonstrations des gestes et techniques, et de mise en situation d'accidents simulés.

### Moyens et matériels pédagogiques dédiés

#### Lieux de formation

Salle de cours pour les parties réglementation et pratique.

#### Supports pédagogiques

Le matériel pédagogique nécessaire au secourisme est disponible durant l'ensemble de la formation.

## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

### Modalités d'évaluation

La décision de certification est prise par l'équipe de formateurs à l'issue de la formation. Chaque fiche est examinée, et la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences et reportée sur le procès-verbal.

Une attestation de formation continue sera délivrée à la fin de la formation.

## SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### Formation continue

Afin de garantir un maintien des acquis, une formation continue annuelle est obligatoire pour la personne titulaire du PSE1.

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



# ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



MAJ 07/12/2024

## Suite de parcours

Possibilité de passer le PSE2, le BNSSA, le BPJEPS AAN.

## TARIFS DE LA FORMATION

100€ par stagiaire

Les autres frais (déplacements, déjeuners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)
2. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DE POSITIONNEMENT

⇒ Avant le **12 janvier 2023 (dossier d'inscription accompagné du paiement)**

⇒ Il n'y a pas de positionnement pour cette formation. Les stagiaires réalisent la totalité du parcours.

## CONTACTS

**ERFAN Ile-de-France**

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Saison	Nombre d'apprenants	Taux de réussite
		Global
<b>2020/2021</b> N-3	24	100
<b>2021/2022</b> N-2	5	100
<b>2022/2023</b> N-1	8	100

**ERFAN – Ligue Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



**ERFAN  
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



MAJ 07/12/2024

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
FORMATION CONTINUE PSE1  
DIMANCHE 7 JANVIER 2024**

 **S**auveteurs  
secouristes  
de la  
**Seine**

**Le dossier doit être arrivé complet à l'ERFAN Ile-de-France (erfan@lif-natation.fr)  
Au plus tard le mercredi 3 janvier 2024 par mail**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / .....  
Lieu de naissance : ..... Département : .....  
  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tel : ..... E-mail : .....  
  
N° de licence FFN : ..... Club (en entier) : .....  
  
Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 (ou équivalent) : .....  
Et de sa formation continue (le cas échéant) : .....

**Votre situation**

<input type="checkbox"/> Salarié	Nom de l'employeur	.....
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	Inscrit au Pôle Emploi	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Scolaire ou étudiant	Préciser	.....
<input type="checkbox"/> Autre situation	Préciser	.....



# ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



MAJ 07/12/2024

## Votre cursus de formation scolaire et universitaire

Suivi d'études scolaires jusqu'en  
classe de:  Troisième  Seconde  Première  Terminale

Diplôme scolaire le plus haut  
obtenu : .....

Année d'obtention : .....

Suivi d'études universitaires:  Oui  Non

Si oui, lesquelles : .....

Diplôme universitaire le plus  
haut obtenu : .....

Année d'obtention : .....

Suivi de formations  
professionnelles:  Oui  Non

Si oui, lesquelles : .....

Titre professionnel le plus haut  
obtenu : .....

Année d'obtention : .....

## Vos attentes sur la formation

Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

.....  
.....  
.....  
.....

Pour quoi venez-vous en formation ?

.....  
.....  
.....  
.....

**ERFAN – Ligue Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



# ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



MAJ 07/12/2024

## Financement de la formation

100€ par stagiaire

Autofinancement

Club FFN

Nom et adresse de facturation

.....

Autre Employeur

Nom et adresse de facturation

.....

## Validation d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Je souhaite participer à la formation continue PSE1 du dimanche 15 janvier 2023

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ERFAN Ile-de-France et je valide ses conditions.

Lien du RI : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5717.pdf>

Date : ..... Signature : .....

Pour les mineurs, date, nom et signature du responsable légale :

.....

**ERFAN – Ligue Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MAJ 07/12/2024

## Documents à envoyer par mail avec le dossier d'inscription

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- Une photocopie du diplôme initial PSE1 (ou son équivalent)
- Une photocopie de la dernière formation continue PSE1

**L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre insuffisant de candidat**

RIB de l'ERFAN :

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	06042	00021405410	34	EUR	CCM PARIS 12/20 ST MANDE-MARAICH
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1027 8060 4200 0214 0541 034	CMCIFR2A			
Domiciliation		Titulaire du compte (Account Owner)			
CCM PARIS 12/20 ST MANDE-MARAICH 120 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS		ERFAN ILE DE FRANCE 163 BOULEVARD MORTIER 75020 PARIS			
☎ 01 53 35 44 47					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

**ERFAN – Ligue Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75





## ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



MAJ 07/12/2024

### Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e), .....,  autorise  n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

#### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



**ERFAN  
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



MAJ 07/12/2024

**Autorisation parentale  
A remplir pour tout candidat mineur**

Je soussigné (e) .....

responsable légal(e) autorise : .....

à suivre la formation continue PSE1 et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données personnelles dans le contexte de la formation (voir ci-dessus).

Date et signature du responsable légal :



## Conditions Générales de Vente

### Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

#### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

#### 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

#### 6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

#### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).